

AIDE AUX TRAVAUX ET À L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT POUR LES BÂTIMENTS CULTURELS

Associations, collectivités ou professionnels, vous souhaitez effectuer des travaux dans un bâtiment culturel ou acquérir du matériel ? La Région vous propose une aide à l'investissement culturel.



POUR QUEL TYPE DE PROJET ?

- La construction ou la restructuration d'équipement relevant de l'enseignement artistique (conservatoire), du spectacle vivant, des arts plastiques, du livre et de la lecture (bibliothèques/médiathèques),
- La rénovation, l'extension ou l'aménagement des cinémas classés Art et Essai, ou visant cette classification à l'issue de l'opération,
- L'acquisition d'équipement (mobilier lié à l'accueil du public, fonds initial de la collection d'une nouvelle bibliothèque, matériel numérique et scénographique),
- L'aménagement et l'équipement des cafés musicaux et culturels (travaux d'insonorisation).



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les collectivités territoriales (départements, communes et EPCI, hors structures de l'État),
- Les aménageurs mandatés par les collectivités locales,
- Les personnes morales de droit privé ou public ayant au moins un an d'existence.



POUR QUEL MONTANT ?

- Pour les travaux, 30 % des dépenses éligibles, avec un plafond à 6,5 M€,
- Pour l'équipement, 30 % des dépenses éligibles, avec un plafond à 1 M€,
- Pour les acquisitions de matériel numérique et scénographique hors demande de travaux, 40 % des dépenses éligibles, avec un plafond à 1 M€,
- Pour les cafés musicaux et culturels, 70 % des dépenses éligibles, avec un plafond à 50 000 €.

Dépenses éligibles :

- > Pour les travaux : coûts des travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre (dans la limite de 15 % du coût des travaux HT). Sont exclus : acquisitions foncières et frais afférents, études préalables, assurance dommage ouvrage, travaux de démolition et de dépollution préalables, travaux de voirie et réseaux divers.
- > Pour l'équipement : montants des devis des acquisitions envisagées



QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFFECTUER ?

Pour connaître les dates de dépôt de dossier et obtenir le dossier de candidature, contacter la direction de la Culture.



CONTACT

- Spectacle vivant, enseignement artistique et cafés musicaux et culturels (pour les demandes de travaux) : christine.vacher@iledefrance.fr
 - Spectacle vivant (pour les demandes d'équipement) : christine.vacher@iledefrance.fr
 - Arts plastiques : heloise.maille-virole@iledefrance.fr
 - Cinéma : cinema.audiovisuel@iledefrance.fr
 - Livre et de la lecture : delphine.martincourt@iledefrance.fr

Plus d'information sur :

www.iledefrance.fr/travaux-acquisition-equipements